



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SESSION ORDINAIRE, LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2016, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :

Ghislain Jacques,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Germain Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

06.09.16.114

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir ajouté le point 15B) il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

06.09.16.115

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu les procès-verbaux de la session ordinaire du 8 août 2016 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu lesdits documents, il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

06.09.16.116

COMPTES À PAYER

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 12 572,52 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

ADOPTÉE

06.09.16.117

DONS

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'on fasse une contribution de 20 \$ à chacun des organismes suivants : Leucan, Fondation des aveugles du Québec, Centraide.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Lettre de confirmation pour le règlement relatif à l'augmentation de la taxe pour le 9-1-1.
- Courriel FQM projet de loi 106 Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives.
- Courriel UMQ projet de loi 106 Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives.
- Courriel du MAMOT pour Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
- Semaine québécoise de réduction des déchets.
- Courriel MMQ pour remboursement de prime relatif à l'adoption du schéma de couverture de risque.
- Courriel MAMOT rapport du sondage 2015 sur le développement durable.
- Frais de redevances carrières.

06.09.16.118

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE BUDGET ADDITIONNEL POUR LE SERVICE D'INCENDIE.

ATTENDU QUE le budget du service d'incendie reflétait un écart de 14 461 \$ au 31 mai 2016 (calcul de l'ajustement #1);

ATTENDU QUE, conformément à l'entente intermunicipale (sans Courcelles), la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset doit acquitter 7,5 % de ce montant;

ATTENDU QUE le budget du service d'incendie reflétait un écart de 32 233 \$ au 15 août 2016 (calcul de l'ajustement #2);

ATTENDU QUE, en vertu de l'entente intermunicipale (avec Courcelles), la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset doit acquitter 6,11 % de ce montant;

ATTENDU QUE le budget du service d'incendie a été ajusté de 46 697 \$ au 31 août 2016;



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Germain Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le budget supplémentaire pour St-Hilaire-de-Dorset de 3 054 \$ soit accepté. Ce montant sera imputé au poste budgétaire 02-220-00-442-00.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOLUTION PROPOSÉE PAR LES INGÉNIEURS DE LA MRC ET L'ENTREPRENEUR POUR CORRIGER LA PENTE DU CHEMIN QUI CAUSE PROBLÈME DANS LA PARTIE ASPHALTÉE DU GRAND SHENLEY.

ATTENDU QU'UNE rencontre a eu lieu avec les ingénieurs de la MRC responsables du projet et l'entrepreneur pour leur faire part de l'insatisfaction du Conseil et des plaintes reçues des citoyens quant à la pente trop abrupte de la route;

ATTENDU QUE les suggestions proposées devront être approuvées par le directeur de l'Ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan ;

ATTENDU QUE le Conseil considère la route dangereuse et à risque d'effritement à très court terme;

ATTENDU QUE selon le service de l'Ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan, la proposition faite par le service d'ingénierie pour corriger la situation (empierrement, membrane et ponceau) rendra la route conforme aux plans établis au départ du projet soit : 7,5 à 8 mètres de largeur totale;

ATTENDU QUE ce contrat a été accordé suite à un appel d'offre public;

ATTENDU QUE cette modification constitue un accessoire à ce contrat et n'en change pas la nature, conformément à l'article 938.0.4 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE :

À ces conditions, à l'unanimité, les membres présents acceptent la proposition d'empierrement avec membrane et un ponceau du service de l'Ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan, laquelle s'élève à 12 000 \$.

ADOPTÉE

06.09.16.120

RÉSOLUTION POUR DEMANDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES LOCALES DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL.

ATTENDU QUE la municipalité va entreprendre des travaux de réaménagement de l'édifice municipal pour créer une zone communautaire;

ATTENDU QUE la municipalité a décidé de rendre l'édifice « accessible aux personnes à mobilité réduite et aux aînés »;

ATTENDU QUE ce projet est considéré comme majeur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on fasse une demande de contribution financière à toutes les entreprises locales.

ADOPTÉE

06.09.16.121

RÉSOLUTION POUR DEMANDER À LA D.G. D'ÉCRIRE UNE LETTRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LUI DEMANDER DE RÉVISER LA SIGNALISATION INDIQUANT LA ROUTE DU GRAND SHENLEY

ATTENDU QUE le nouveau tracé du tronçon du Grand Shenley sous la responsabilité de la municipalité St-Hilaire-de-Dorset, dû à la prolongation de l'asphalte risque de semer la confusion auprès des conducteurs ;

ATTENDU QUE, n'ayant plus besoin de freiner pour changer de recouvrement, la vitesse augmente ;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable d'assurer la sécurité des automobilistes qui circulent sur ses routes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on fasse parvenir une lettre au ministère des Transports pour leur demander de revoir la signalisation à l'intersection du Grand Shenley et de la route de St-Hilaire.

ADOPTÉE

06.09.16.122

RÈGLEMENT 212-2016 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX ET 213-2016 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'en vertu du Projet de loi 83, le code d'éthique et de déontologie des élus doit dorénavant interdire à tout membre d'un conseil municipal et aux employés municipaux de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise;



N° de résolution
ou annotation

06.09.16.123

ATTENDU QUE cette interdiction doit être incluse dans les codes d'éthique et de déontologie des élus au plus tard le 30 septembre 2016;
ATTENDU QUE la même interdiction doit apparaître dans le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux au plus tard le 30 septembre 2016 également;
ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie ont été respectées;
ATTENDU QU'UN avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance régulière du 8 août 2016.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement 212-2016 Code d'éthique et de déontologie des élus révisé, modifiant le règlement 206-2014 et le 213-2016 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux révisé modifiant le règlement 200-2012.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE RÉPARER LE RANG ST-HILAIRE ENTRE LA ROUTE 108 ET L'INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE À ST-HILAIRE-DE-DORSET

ATTENDU QUE cette portion de route est la seule qui permet aux citoyens de St-Hilaire-de-Dorset d'accéder à la route 108;
ATTENDU QUE cette portion de route est la seule voie de sortie pour le transport de bois de La Domtar;
ATTENDU QUE l'entretien de ce tronçon laisse à désirer au point de compromettre la sécurité de nos citoyens ;
ATTENDU QUE le pavage n'a pas été fait depuis plusieurs années;
ATTENDU QU'À plusieurs reprises des demandes ont été adressées au Ministère demandant de réparer ce tronçon;
ATTENDU QU'UNE démarche conjointe a été faite en avril 2016 par les maires de St-Hilaire-de-Dorset et de St-Évariste pour demander au Ministère de remédier à la situation;
ATTENDU QUE réponse a été donnée par le ministère que les travaux seraient planifiés pour 2017;
EN CONSÉQUENCES, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on demande au ministère des Transports de prévoir les travaux nécessaires dans sa planification 2017.

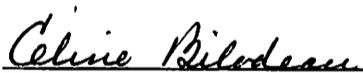
ADOPTÉE

06.09.16.124

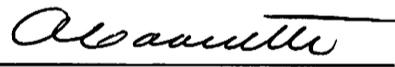
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 22h15.

ADOPTÉE



Céline Bilodeau, mairesse



Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.